


Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2017/2209(INI)
Procédure terminée	
Pluralisme et liberté des médias dans l'Union européenne	
Sujet 3.30.08 Presse, liberté et pluralisme des médias	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures (Commission associée)</p> <p>MELO Nuno</p> <p>S&D CHINNICI Caterina</p> <p>ECR JUREK Marek</p> <p>PAGAZAURTUNDÚA Maite</p> <p>TERRICABRAS Josep-Maria</p> <p>MEUTHEN Jörg</p> <p>ZIJLSTRA Auke</p>	Rapporteur(e) fictif/fictive	
Commission européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>CULT Culture et éducation (Commission associée)</p> <p>JURI Affaires juridiques</p> <p>DG de la Commission Communication</p>	<p>HAUTALA Heidi</p> <p>Commissaire NAVRACSICS Tibor</p>	09/10/2017

Événements clés			
05/10/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/10/2017	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
27/03/2018	Vote en commission		
12/04/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0144/2018	Résumé

02/05/2018	Débat en plénière		
03/05/2018	Résultat du vote au parlement		
03/05/2018	Décision du Parlement	T8-0204/2018	Résumé
03/05/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2017/2209(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/8/11139

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission		PE613.557	08/12/2017	EP	
Amendements déposés en commission		PE616.869	30/01/2018	EP	
Avis de la commission	JURI	PE615.361	01/03/2018	EP	
Avis de la commission	CULT	PE612.242	05/03/2018	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0144/2018	12/04/2018	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0204/2018	03/05/2018	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2018)482	21/09/2018	EC	

Pluralisme et liberté des médias dans l'Union européenne

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté un rapport d'initiative de Barbara SPINELLI (GUE/NGL, IT) sur le pluralisme et la liberté des médias dans l'Union européenne.

La commission de la culture et de l'éducation, exerçant ses prérogatives de commission associée en vertu de [l'article 54 du Règlement du Parlement européen](#), a également exprimé son avis sur ce rapport.

Les députés ont rappelé que la liberté des médias, le pluralisme et l'indépendance sont des éléments cruciaux du droit à la liberté d'expression. Les médias jouent un rôle essentiel dans la société démocratique. Ce rôle devrait être étendu pour englober le journalisme en ligne et citoyen, ainsi que le travail des blogueurs, des internautes, des militants des médias sociaux et des défenseurs des droits humains, afin de refléter la réalité des médias profondément modifiée d'aujourd'hui tout en respectant le droit à la vie privée.

De plus, les fausses nouvelles, la cyberintimidation et la vengeance pornographique représentent des préoccupations croissantes pour les sociétés européennes, en particulier chez les jeunes.

Les développements politiques récents dans plusieurs États membres, où le nationalisme et le populisme sont en hausse, ont accru les pressions et les menaces contre les journalistes, ce qui montre que l'Union européenne doit garantir, promouvoir et défendre la liberté et le pluralisme des médias.

Augmenter le financement: les députés ont appelé les États membres à prendre des mesures appropriées, notamment en garantissant un financement public adéquat, pour sauvegarder et promouvoir un paysage médiatique pluraliste, indépendant et libre.

Violences et menaces contre les journalistes: les députés ont exprimé leur profonde préoccupation face aux abus, crimes et attaques meurtrières perpétrés contre les journalistes et les professionnels des médias dans les États membres en raison de leurs activités. Les États membres sont invités à faire tout leur possible pour éviter cette violence, assurer la responsabilité, éviter l'impunité et garantir que les victimes et leurs familles aient accès aux recours juridiques appropriés.

Les députés ont également appelé les États membres à mettre en place un organe de régulation indépendant et impartial, en coopération

avec les organisations de journalistes, pour surveiller, documenter et signaler les violences et menaces contre les journalistes et pour assurer la protection et la sécurité des journalistes au niveau national.

Face à la détérioration des conditions de travail des journalistes et de la violence psychologique dont les journalistes sont les témoins, les États membres ont été appelés à élaborer des plans d'action nationaux en étroite collaboration avec les organisations de journalistes pour améliorer les conditions de travail des journalistes.

Les députés ont également fait part de leur préoccupation face à l'état de la liberté des médias à Malte après l'assassinat en octobre 2017 de la journaliste anti-corruption Daphne Caruana Galizia, qui a fait l'objet d'un harcèlement, y compris de mandats judiciaires visant à geler ses comptes bancaires et de menaces proférées par des multinationales. Les députés ont salué la décision de nommer la salle de presse du Parlement européen en son honneur et demandé qu'un prix annuel du Parlement européen récompensant le journalisme d'enquête porte également son nom.

Numérisation et cyberintimidation: les députés reconnaissent que le nouvel environnement numérique a exacerbé le problème de la diffusion de la désinformation, ou ce qu'on appelle les «fausses informations» ou «fausses nouvelles». À cet égard, ils ont encouragé les sociétés de médias sociaux et les plateformes en ligne à développer des outils permettant aux utilisateurs de signaler les fausses nouvelles afin de faciliter leur rectification et de permettre leur examen par des tiers indépendants et certifiés.

Répétant que la cyberintimidation, la vengeance sexuelle et le matériel pédopornographique constituent une préoccupation croissante dans nos sociétés et peuvent avoir des conséquences extrêmement graves, notamment pour les jeunes et les enfants, le rapport a encouragé les États membres à élaborer une législation pour remédier à ce phénomène, y compris des dispositions visant à supprimer les contenus des médias sociaux jugés préjudiciables à la dignité humaine dans des délais bien définis.

Lanceurs d'alerte: les députés ont réitéré leur appel à la Commission et aux États membres pour qu'ils mettent en place un cadre adéquat, avancé et complet de législation européenne commune pour protéger les lanceurs d'alerte. Ils ont également demandé que les journalistes disposent des bons outils pour solliciter et recevoir des informations de l'Union et des autorités administratives, conformément au règlement n° 1049/2001 relatif à l'accès public aux documents, sans qu'ils doivent faire face à des décisions arbitraires les privant de ce droit d'accès.

Les États membres sont invités à adopter et mettre en œuvre un cadre législatif sur la propriété des médias afin d'éviter la concentration horizontale de la propriété dans le secteur des médias et la propriété indirecte croisée des médias, et de garantir la transparence de l'information quant aux sources de financement, à la propriété et à la gestion.

La Commission est appelée à:

- allouer un financement permanent et adéquat au budget de l'UE pour soutenir le pluralisme des médias et la liberté des médias et à créer un mécanisme annuel d'évaluation des risques pour le pluralisme des médias dans les États membres;
- surveiller et collecter des informations et des statistiques sur la liberté et le pluralisme des médias dans tous les États membres et analyser de près les cas de violation des droits fondamentaux des journalistes.

Enfin, les députés ont souligné la nécessité d'abolir le géoblocage des contenus des médias d'information pour permettre aux citoyens européens d'accéder aux chaînes de télévision des autres États membres en ligne, à la demande et en rattrapage.

Pluralisme et liberté des médias dans l'Union européenne

Le Parlement européen a adopté par 488 voix pour, 43 contre et 114 abstentions, une résolution sur le pluralisme et la liberté des médias dans l'Union européenne.

Les députés ont rappelé que la liberté des médias, le pluralisme et l'indépendance étaient des éléments cruciaux du droit à la liberté d'expression. Or, les évolutions politiques récentes dans plusieurs États membres, où le nationalisme et le populisme sont en hausse, ont accru les pressions et les menaces contre les journalistes.

Le Parlement a demandé aux institutions de l'Union de garantir la pleine mise en œuvre de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans toutes leurs décisions afin de défendre le pluralisme et la liberté des médias contre toute influence injustifiée de la part des autorités publiques nationales.

Augmenter le financement: le Parlement a appelé les États membres à prendre des mesures appropriées, notamment en garantissant un financement public adapté, pour sauvegarder et promouvoir un paysage médiatique pluraliste, indépendant et libre. Il a plaidé pour l'élaboration de nouveaux modèles visant à financer le journalisme indépendant et de qualité et à renforcer le soutien financier apporté aux fournisseurs de services publics et au journalisme d'enquête, tout en s'abstenant d'intervenir dans les décisions éditoriales.

Violences et menaces contre les journalistes: afin de prévenir les crimes et attaques meurtrières commis à l'encontre de journalistes et de professionnels des médias, les députés ont appelé les États membres à mettre en place un organe de régulation indépendant et impartial, pour signaler les violences et menaces contre les journalistes et pour assurer la protection et la sécurité des journalistes au niveau national. Ils ont souligné l'importance de garantir des voies de recours judiciaire efficaces pour les journalistes dont la liberté d'exercer a été menacée, de manière à éviter l'autocensure.

La Commission est invitée à proposer une directive «anti-SLAPP» (poursuite stratégique contre la mobilisation publique) qui protégerait les médias indépendants européens de procès vexatoires visant à les réduire au silence ou à les intimider.

Fausse nouvelles et cyberintimidation: les députés ont reconnu que le nouvel environnement numérique a exacerbé le problème de la diffusion de la désinformation, ou ce qu'on appelle les «fausses informations» ou «fausses nouvelles». À cet égard, ils ont encouragé les sociétés de médias sociaux et les plateformes en ligne à développer des outils permettant aux utilisateurs de signaler les fausses nouvelles afin de faciliter leur rectification et de permettre leur examen par des tiers indépendants et certifiés.

Le Parlement a reconnu que la cyberintimidation, la vengeance sexuelle et le matériel pédopornographique constituaient une préoccupation croissante pouvant avoir des conséquences extrêmement graves, notamment pour les jeunes et les enfants. La résolution a encouragé les États membres à élaborer des législations pour remédier à ce phénomène, y compris des dispositions visant à détecter, à signaler et à supprimer les contenus des médias sociaux qui sont manifestement préjudiciables à la dignité humaine.

Lanceurs d'alerte: les députés ont réitéré leur appel à la Commission et aux États membres pour qu'ils mettent en place des systèmes adéquats, élaborés et complets de protection des lanceurs d'alerte. Ils ont également demandé que les journalistes disposent des bons outils pour solliciter et recevoir des informations de l'Union et des autorités administratives, conformément au règlement n° 1049/2001 relatif à l'accès public aux documents, sans qu'ils doivent faire face à des décisions arbitraires les privant de ce droit d'accès.

Propriété des médias: les États membres ont été invités à adopter et mettre en œuvre un cadre législatif sur la propriété des médias afin d'éviter la concentration horizontale de la propriété dans le secteur des médias et de garantir la transparence de l'information quant aux sources de financement, à la propriété et à la gestion. Les députés ont préconisé de mettre en place des autorités indépendantes pour garantir une supervision efficace des médias audiovisuels.

La Commission est appelée à:

- prévoir des financements permanents dans le budget de l'Union européenne afin de soutenir le suivi du pluralisme des médias du Centre pour le pluralisme et la liberté des médias, ainsi qu'à créer un mécanisme annuel d'évaluation des risques pour le pluralisme des médias dans les États membres;
- surveiller et collecter des informations et des statistiques sur la liberté et le pluralisme des médias dans tous les États membres et analyser de près les cas de violation des droits fondamentaux des journalistes.

Enfin, les députés ont souligné la nécessité d'abolir le géoblocage des contenus des médias d'information pour permettre aux citoyens européens d'accéder aux chaînes de télévision des autres États membres en ligne, à la demande et en rattrapage.